

Dr Marc Müller, président du CMPR

Union professionnelle

Le 1^{er} avril 2006, on vit émerger l'«âme» des médecins de famille suisses; la protestation envers les attaques croissantes et envers les limitations à l'exercice de notre métier nous poussa dans la rue.

La manifestation et les 300 000 signatures de la pétition nous ont ouvert beaucoup de portes et ont suscité quelques mesures de correction: la création d'instituts universitaires de médecine générale à Bâle, Zurich et Lausanne, le soutien de la CDS et des cantons à l'assistantat en cabinet, pour ne citer que les plus importantes. La manifestation et le temps écoulé depuis lors nous ont aussi montré que les sociétés de médecine de premier recours ne peuvent avoir un réel impact sur les développements de la politique de santé qu'en étant unies et en agissant de concert.

Isolément, les diverses sociétés ont leurs compétences propres dans les domaines de la formation postgraduée et continue, le CMPR ayant été fondé pour les relier dans un but de qualité. Comme la défense de la médecine de premier recours et de la médecine de famille a pris une tournure très politisée, les quatre

sociétés ont commencé avec plus ou moins de succès à se lancer dans la politique.

Maintenant nous avons pu, lors du conclave du CMPR d'Interlaken, conjuguer nos forces. A l'initiative de la SSMG – sur mandat de son assemblée générale – les représentants de la SSMG, de la SSMI, de la SSP et du CMPR ont décidé de réunir les activités de politique professionnelle et de politique de la santé en une *union professionnelle commune*. Chaque société lui délèguera la défense professionnelle de ses membres actifs en cabinet (influences dans le domaine politique, tarif, conditions de travail); elles resteront toutefois autonomes dans leur domaine de compétence propre (gestion du titre de spécialiste, formation,...) alors que le CMPR poursuivra les tâches communes dans le domaine de la qualité (prévention, certificats de capacité, ...). Un groupe de travail va s'atteler immédiatement à la concrétisation des idées de ce conclave.

Dr Hansueli Späth, président de la SSMG

Position de la SSMG



Une écrasante majorité des membres SSMG présents à l'Assemblée générale de St-Gall 2007 s'est prononcée pour la création d'une nouvelle société.

Cette nouvelle Fédération devrait regrouper toutes et tous les collègues de la SSMG, SSMI, SSP actifs dans la médecine de famille et représenter leurs intérêts et leurs besoins à l'interne et à l'externe. Concrètement, cela signifie la direction unifiée des médecins de premier recours en un groupe extrêmement fort s'exprimant d'une seule voix. Les sociétés actuelles s'occuperont pour l'instant encore des domaines de la formation postgraduée et continue, selon le

mandat de l'OFSP et délègueront les tâches stratégiques de politique professionnelle à la nouvelle société des médecins de famille. Un rapprochement des programmes de formation postgraduée et continue, tel que décidé au conclave du CMPR 07, n'est pour le moment pas à l'ordre du jour.

Il est prévu que la SSMG au complet intègre cette nouvelle fédération. Il est souhaité que les internistes et pédiatres praticiens fassent de même de façon collective. La formation prégraduée en médecine de famille et les nouveaux instituts universitaires doivent être étroitement impliqués.

Enfin persiste la vision de la création d'un titre unifié de spécialiste en médecine de famille qui serait élaboré et géré par «Médecins de famille suisses».

Prof Ulrich Bürgi, président elect de la SSMI

Le point de vue de la SSMI



La situation professionnelle des médecins de premier recours pratiquant en cabinet en Suisse est devenue de plus en plus difficile au cours de ces dernières années. Les exigences administratives croissantes, les pressions politiques, ainsi que les problèmes financiers ou de relève alourdissent de plus en plus leur tâche.

Dans un tel contexte, la création d'une association professionnelle regroupant tous les médecins de premier recours (internistes, généralistes, pédiatres mérite d'être saluée car elle peut leur permettre de s'exprimer «d'une seule voix» et ainsi de mieux s'imposer.

Les membres du Comité de la SSMI présents aux Journées du CMPR des 11 et 12 janvier 08 ont par conséquent exprimé – sous réserve de l'accord de la base à confirmer – leur soutien à la création d'une telle association professionnelle et leur souhait de participer à son développement.

Du point de vue des représentants de la SSMI, cette association des médecins de premier recours devrait prioritairement s'occuper des problèmes de type «syndicaux» des médecins installés. Les compétences concernées seraient déléguées à l'association par les sociétés de spécialistes. Par contre, les domaines de la formation de base et des formations postgraduée et continue, l'administration des titres de spécialistes, la recherche, etc. ... resteraient de la compétence des sociétés de spécialistes SSMI, SSMG, SSP, dont l'existence serait maintenue. Afin que les internistes installés membres de la SSMI puissent continuer à profiter des offres de leur

société «mère» mais également de la «force de frappe» de la nouvelle association, l'on peut par exemple s'imaginer que les internistes de la SSMI installés en cabinet puissent devenir tous ensemble également membres de la nouvelle association.

Ainsi, la nouvelle association professionnelle ne porterait pas préjudice à la cohabitation d'internistes hospitaliers et d'internistes installés – dont de nombreux porteurs de double titre FMH – à laquelle la SSMI tient beaucoup et un soutien durable pourrait être offert aux internistes installés de la SSMI dont la situation professionnelle devient de plus en plus difficile.

Dr Michaël Hofer, président de la SSP

Position de la SSP



La SSP s'associe à la création d'une union professionnelle des médecins de premier recours.

Nous sommes convaincus qu'une partie de nos problèmes sont communs avec ceux des internistes et des généralistes. Nous n'avons pas les ressources pour réagir seuls face à tous les chal-

lenges. Une mise en commun de nos forces est importante et nous semble incontournable.

L'identité du pédiatre ne serait pas mise en cause. La SSP déléguerait certaines tâches à l'union professionnelle: en particulier la défense des intérêts professionnels des pédiatres ambulatoires. Cependant, les thèmes de la formation, de la qualité, les thèmes scientifiques et les thèmes spécifiquement pédiatriques resteraient des tâches de la SSP.